Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN IRLANDE

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Consulaire
du 30 juin à 15h30 à l'Orangerie au sein de l'Ambassade de France

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEBAULT, Ambassadeur, Président du conseil consulaire

Mme Amélie DOLLE, Conseillère consulaire
Mme Laurence HELAILI, Conseillère consulaire
M. Henry LEPERLIER, Conseiller consulaire
Mme Marie-Hélène POUDEVIGNE, Conseillère consulaire

Mme Barbara DESCOTEAUX, Agent consulaire
M. Martial FABRE, Président du conseil d'administration du lycée français d'Irlande
Mme Anne-Sophie GOUIX, Proviseur du lycée français d'Irlande
Mme Isabelle LALLIER, Agent consulaire
Mme Nikita OLIVER-LEW, Agent consulaire
M. Frédéric RAUSER, Conseiller de coopération et d'action culturelle
Mme Pauline TANCHOUX-JANIN, Chef de Chancellerie

I- Ordre du jour

1. Situation de la circonscription consulaire

1.1 Nouvelles mesures
1.2 Rapport d'activité 2015
1.3 Elections

2. Lycée français d'Irlande

II- Ouverture de la Réunion

La réunion débute à 15h40.

1.1 SITUATION DE LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE

1.1 NOUVELLES MESURES

La Chef de chancellerie présente les mesures nouvelles concernant les Français d'Irlande :

- **Registre en ligne** : depuis le 17 juin les Français de l'étranger peuvent s'inscrire et gérer leur inscription au registre des Français établis hors de France directement en ligne via la plateforme service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307

- **Réforme des frais de chancellerie** : les Conseillers consulaires ont été informés par courriel de l'augmentation du tarif de certains actes administratifs. Certains n'avaient pas été revus depuis 2001, voire 1981. Ils ont donc été actualisés à compter du 5 mars 2016 (décret n°2016-92 du 1er février 2016 modifiant le décret no 81-778 du 13 août 1981). La gratuité est maintenue pour les actes relatifs à l'état civil et l'inscription au Registre des Français établis hors de France.
  Les conseillers consulaires demandent à ce que le décret leur soit renvoyé.
  Laurence Helaili interroge l'administration sur les motifs de cette augmentation. Henry Leperlier souligne que certains tarifs ont été adaptés pour tenir compte de la spécificité des services rendus à l'étranger. Pauline Tanchoux-Janin indique que les 10 euros supplémentaires pour les demandes de passeport ont été mis en place pour prendre en compte les surcoûts d'acheminement par transporteur. Les usagers doivent également remettre 8 euros aux Consuls honoraires lors du retrait de leur passeport et carte d'identité afin de compenser les coûts engagés par ceux-ci (coûts de transport pour se rendre à la permanence consulaire, coûts d'envoi des dossiers, etc.). Marie-Hélène Poudevigne et Laurence Helaili font remarquer que ce surcoût pénalise les Français habitant en province. Isabelle Lallier souligne que dans beaucoup de postes consulaires étrangers, les surcoûts appliqués aux demandes déposées en Ambassade sont très supérieurs à ceux instaurés par la France. Pauline Tanchoux-Janin rappelle que la carte d'identité (gratuite) est délivrée pour 15 ans et le passeport pour 10 ans.

- **Mise en place de rendez-vous pour les demandes de passeports et de cartes d'identité** : depuis le déménagement en centre-ville, les habitudes des usagers ont évoluées. Pour limiter l'attente des usagers et lisser l'activité sur la matinée entière, des rendez-vous ont été mis en place depuis février.

1.2 RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Le rapport d'activité 2015 est remis aux Conseillers consulaires

L'Ambassadeur indique à nouveau que trop de Français ne s'inscrivent pas au registre et que la rentrée de septembre doit être l'occasion d'une nouvelle campagne de communication. Henry Leperlier indique utiliser des arguments concrets pour convaincre les Français d'Irlande. L'Ambassadeur rappelle que s'ils ne sont pas inscrits au registre, le consulat n'a pas de trace de leur présence en Irlande et ne peut émettre d'attestation de résidence en Irlande. Laurence Helaili propose de transmettre l'information aux « French society » des universités irlandaises.
La question de l'attribution d'avantages chez les commerçants sur présentation de la carte consulaire est de nouveau posée. Amélie Dollé et Henry Leperlier soulignent qu'il n'est pas

possible de favoriser une communauté plutôt qu'une autre. Marie-Hélène Poudevigne insiste cependant sur l'importance d'indiquer aux Français qu'ils peuvent recevoir une carte d'immatriculation consulaire par la poste - pour leur éviter tout déplacement au Consulat et favoriser l'inscription au Registre - en adressant une enveloppe pré-affranchie à leurs nom et adresse en Irlande.
Laurent Helaili suggère de convier les inscrits à certaines réceptions pour inciter les Français à s'inscrire, y compris des réceptions pour lesquels ils pourraient contribuer financièrement. Pauline Tanchoux-Janin indique que la réception des nouveaux inscrits organisées en mars 2015, très peu des Français invités s'étaient déplacés.

Laurence Helaili interroge les agents du Consulat sur les conséquences du Brexit. Isabelle Lallier indique qu'à ce stade, le poste a été contacté par des bi-nationaux, résidents d'Irlande du Nord se renseignant sur les démarches pour obtenir un passeport français.

1.3 ELECTIONS 2017

Les Conseillers consulaires sont informés des dates des prochaines élections :
Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
Législatives : 11 et 18 juin 2017
Sénatoriales : 23 septembre 2017

Inscription sur la liste électorale consulaire : Les inscrits ont été informés par email de leurs choix électoraux. Un nouveau mailing sera effectué en septembre et en novembre. Pour les personnes n'ayant pas donné d'e-mail, des lettres sont envoyées par le poste

Les procurations peuvent être recueillies à Dublin, Limerick et Galway. Pour la plupart, elle sont envoyées électroniquement aux mairies ce qui diminue les délais mais ne garantit pas leur traitement pour les procurations recueillies à la veille du scrutin. Afin d'anticiper des tournées consulaires seront organisées en région et dans les universités.

Pour l'Irlande, **deux bureaux** seront ouverts à Dublin et un bureau à Cork. Les bureaux fermeront à 19h. L'Ambassade remercie les Conseillers consulaires de signaler toutes les bonnes volontés pour participer à la tenue des bureaux.

1.4 SECURITE

Marie-Hélène Poudevigne interroge le poste diplomatique sur la sécurité de la communauté française. L'Ambassadeur lui répond que le niveau de de sécurité élevé est maintenu et que l'état d'urgence n'a pas été levé.

1.5 QUESTION DE L'AVORTEMENT

Laurence Helaili soulève la question de l'information des Françaises sur les lois relatives à l'interruption volontaire de grossesse en Irlande. Elle fait part de situations difficiles dans lesquelles certaines Françaises se sont trouvées et demande à ce qu'une mention soit faite à ce sujet sur le site Internet du poste. Les quatre Conseillers consulaires, sur proposition de l'Ambassadeur, s'accordent à ce que le Poste propose au centre de crise une mention sur les « règles particulières en matière d'avortement » en Irlande.

2. LYCEE FRANÇAIS D'IRLANDE : AVENIR

Interventions de Frédéric RAUSER, Anne-Sophie GOUIX, Martial FABRE (Président du conseil d'administration).
L'Ambassadeur et la Proviseure débute ce point de l'agenda par un rappel sur la situation du lycée : les frais de fonctionnement sont élevés et les recettes viennent pour deux tiers des fonds propres du lycée. Le Gouvernement français finance le dernier tiers (bourses, subvention d'équipement, prise en charge des salaires). Le nombre d'élèves ne peut aller au-delà de 500 étant donné la configuration des lieux. La fréquentation des salles est pyramidale : l'école maternelle est très attractive (elle n'a pas d'équivalent en Irlande car elle propose un programme pédagogique à un coût dans la moyenne de celui des garderies irlandaises).
Au lycée, la moitié du contingent des élèves est accueilli en familles d'accueil ce qui permet de maintenir les effectifs et d'ouvrir une classe par niveau. En juin, pour la rentrée 2016/2017, seule une personne était sur liste d'attente.
Depuis 2014, un groupe de travail « lycée 2020 » a été constitué.

2.1 Perspectives

2.1.1 Relations avec St Kilian's

L'Ambassadeur rappelle qu'à l'origine, le LFI était une petite école d'Ambassade et qu'en 2007, avec l'augmentation de la population française en Irlande, il a fallu construire une école en urgence. C'est dans ce contexte que le contrat avec la partie allemande a été conclu.

Les deux comités de gestion se rencontrent régulièrement. L'accord de coopération a été récemment réactualisé pour prendre en compte l'existant (nombre d'élèves inscrits au LFI par exemple) et un partage plus fluide des locaux. Une structure spécifique a été mise en place pour les décisions sur les locaux communs.

2.1.2 Les enjeux

Dans l'idéal il faudrait réunir les deux écoles (Foxrock et St Kilian's) mais le principal problème réside dans le manque d'espace notamment à Foxrock où l'école est située dans un quartier résidentiel. Laurence Hélaili rappelle qu'il y avait eu des oppositions dans le quartier et Martial Fabre indique qu'en effet des riverains se sont plaints de la circulation. Une réunion a été proposée aux riverains par le comité de gestion, ceux-ci ne se sont peu déplacés.
De même la difficulté à accéder aux équipements sportifs à Clonskeagh est un problème car les activités extrascolaires représentent un aspect important dans le choix des établissements scolaires.
Laurence Helaili demande dans quelle mesure il serait possible de louer des locaux.
Martial Fabre indique que le comité de gestion a passé un appel d'offres pour étudier les options (financement par les entreprises locales, par un « trust », etc). La capacité de financement du lycée est cependant limitée car l'emprunt pour la construction de Clonskeagh court jusqu'à 2022, en outre, il n'y aura pas de financement du Gouvernement (mais une garantie par l'AEFE). En tout état de cause, la piste d'un troisième site est écartée.
Laurence Helaili rappelle qu'un questionnaire a également été adressé aux familles. Le coût de la scolarité et la division en deux sites ont été soulignés par les parents d'élèves. Certains parents préfèrent se tourner vers un enseignement irlandais avec recours aux associations FLAM pour maintenir un bon niveau de français.

2.2 Les pistes envisagées

L'Ambassadeur indique que l'avenir du lycée dépendra de l'évolution de la communauté française en Irlande, de la viabilité financière du projet et des priorités impulsées par l'AEFE. Il faudra que le nouvel établissement soit créé sur la base d'une gestion saine avec un fond de roulement suffisant.
Anne-Sophie Gouix souligne que la partie allemande ne souhaite pas voir le lycée français quitter les locaux (y compris pour des raisons financières : subvention reçue par le Gouvernement irlandais en fonction du nombre d'élèves).

L'Ambassadeur clôture la réunion à 17h30 en indiquant qu'une visite du Président de la République est prévue pour la fin du mois de juillet et qu'une réception avec la communauté française sera organisée à cette occasion.

Fait à Dublin, le 12 septembre 2016

Jean-Pierre THEBAULT
Président

Marie-Hélène POUDEVIGNE	Henry LEPERLIER	Amélie DOLLE	Laurence HELAILI
Conseillère consulaire	Conseiller consulaire	Conseillère consulaire	Conseillère consulaire